# GARANTIE LIMITÉE

**Éligibilité**
Cette garantie s'applique à l'acheteur initial d'un pneu Atturo et n'est pas transférable. Les pneus éligibles doivent être achetés neufs et utilisés sur le véhicule pour lequel ils ont été installés à l'origine. En outre, tous les pneus installés doivent avoir un indice de charge équivalent ou supérieur à celui spécifié par le constructeur du véhicule. L'indice de charge est la désignation numérique imprimée sur le flanc du pneu et correspond à une capacité de charge spécifique. (Des indications telles que « Plage de charge E » ou « 10 plis » ne constituent PAS un indice de charge car elles ne correspondent à aucune capacité de charge spécifique. Il ne faut donc PAS se fier à ces marquages anciens pour déterminer avec précision la capacité de charge). Tous les pneus doivent également respecter la largeur de jante approuvée. Chaque pneu a une largeur de jante spécifique sur laquelle il peut être monté. Le non-respect des recommandations en matière de largeur de jante peut entraîner une mauvaise performance du pneu, voire une défaillance de la roue et/ou du pneu. Vous trouverez toutes les largeurs de jantes approuvées dans nos catalogues ainsi que sur le site www.atturo.com. **Pour les exclusions de garantie, voir « CE QUI N'EST PAS COUVERT ».**

**Couverture standard**
Si un pneu de marque Atturo devient inutilisable à la suite d'une condition éligible pendant les premiers 2/32" d'usure de la bande de roulement, il sera remplacé par un pneu Atturo neuf équivalent, sans frais. Si, après les premiers 2/32" d'usure de la bande de roulement, le produit présente une condition éligible, il sera remplacé au prorata. Vous devez présenter une preuve d'achat et être le propriétaire d'origine lorsque vous demandez le remplacement de votre pneu.

***Vous devez payer le montage, l'équilibrage et tous les autres frais supplémentaires, tels que les taxes ou l'acceptation d'un pneu de remplacement plus cher.***

Tout pneu Atturo qui ne fournit pas un service satisfaisant en raison d'un problème d'équilibrage confirmé, d'un défaut de rondeur ou d'un problème de conduite sera remplacé gratuitement dans les premiers 2/32e de la durée de vie de la bande de roulement du pneu. Passé ce cap, le pneu n'est plus couvert par la garantie.

**Durée de vie de la bande de roulement**
La garantie sur la durée de vie de la bande de roulement et le kilométrage ne s'applique qu'au propriétaire et au véhicule d'origine. Une preuve d'achat et du kilométrage du véhicule à la date d'installation initiale est requise. Le consommateur doit également prouver que les pneus ont été correctement gonflés, permutés et alignés, et que les composants de suspension usés ont été remplacés si nécessaire.

Atturo offre des garanties de kilométrage pour les pneus Trail Blade X/T, Trail Blade ATS, Trail Blade A/T, AZ800, AZ610 et CV400. Malheureusement, en raison de la variété des conditions routières et des influences géographiques rencontrées à travers le pays, tous les consommateurs ne bénéficieront pas du kilométrage garanti. Pour bénéficier de cette garantie limitée, le consommateur doit respecter des conditions d'entretien spécifiques.

Les pneus sont légalement usés lorsqu'ils atteignent une profondeur de bande de roulement restante de 2/32" (indiquée par les indicateurs d'usure moulés dans les rainures de la bande de roulement). Atturo prendra en considération une demande de garantie de kilométrage lorsqu'un ou plusieurs pneus sont usés jusqu'à au moins 3/32". Les pneus correctement entretenus doivent s'user uniformément et le taux d'usure doit être le même pour tous les pneus du véhicule. Les pneus présentant une usure inégale ou des écarts de plus de 2/32" entre les profondeurs des rainures extérieures, centrales et intérieures ne seront pas éligibles à la garantie.

Le consommateur recevra un crédit au prorata pour l'achat d'un pneu Atturo de remplacement, en fonction du kilométrage non atteint par le pneu garanti. Le consommateur est responsable de la différence ainsi que des frais d'installation, d'équilibrage, etc. Atturo garantit la durée de vie de la bande de roulement jusqu'à 5 ans à compter de la date d'achat.

Les pneus Atturo suivants bénéficient de ces garanties de kilométrage :

- 100,000 km – AZ600, AZ610, Trail Blade HT
- 80,000 km – Trail Blade A/T, Trail Blade ATS
- 75,000 km – AZ810, Trail Blade X/T
- 65,000 km – CV400

Certains pneus Atturo, tels que les Trail Blade BOSS, Trail Blade MTS, Trail Blade M/T, AZ850, AZ850 DR et AW730 ICE ne sont pas couverts par une garantie de kilométrage. Atturo ne prétend pas que ces pneus dureront autant de kilomètres. La durée de vie des pneus peut varier en fonction de l'état du véhicule, de l'état de la route, des habitudes de conduite, d'un entretien approprié et d'un gonflage adéquat.

**Comment obtenir un remplacement**

Les remplacements de pneus doivent être présentés au concessionnaire qui a vendu le pneu à l'origine. Vous devez être en mesure de fournir une preuve d'achat et être le propriétaire d'origine lorsque vous demandez le remplacement de votre pneu. La preuve d'un entretien correct des pneus, comme leur rotation lorsque c'est nécessaire et le réglage de la géométrie, sera exigée. Voir « **Où s'adresser pour le remplacement sous garantie** ».

Le revendeur d'origine évaluera le pneu et remplira le formulaire de demande de garantie. Le formulaire de réclamation doit être renvoyé par l'intermédiaire du distributeur fournisseur pour retourner le produit à Atturo.

**Ce qui n'est pas couvert**

- Les remplacements ne seront pas effectués pour :

1. Les pneus qui sont devenus inutilisables pour les raisons suivantes :
    a. Les conditions résultant des dangers de la route, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages dus à l'impact, les coupures, les accrocs ou les crevaisons.
    b. Les conditions telles que, mais sans s'y limiter, une usure inégale, en creux, ponctuelle ou en plis de la bande de roulement, résultant d'une installation incorrecte, d'un mauvais alignement des roues, d'un déséquilibre de l'ensemble pneu/roue, de l'utilisation d'une jante inappropriée, d'un montage ou d'un démontage incorrect ou d'une mauvaise adaptation.
    c. Les conditions résultant de dommages causés par le consommateur, tels que, mais sans s'y limiter, un mauvais entretien du pneu et du véhicule, une mauvaise utilisation, un abus, un accident, un sous-gonflage, une surcharge, une déflexion excessive, le non-respect des pratiques de rotation des pneus recommandées, la coupure par le véhicule, le roulage à plat ou une mauvaise adaptation.
    d. Les conditions résultant des modifications de la suspension (traction constante d'un côté causant l'inclinaison du pneu)
2. Les problèmes d'équilibre, de déviation, de traction latérale/radiale ou de plainte concernant la conduite après les premiers 2/32" d'usure de la bande de roulement.
3. L'installation de tubes.
4. Les pneus utilisés dans des applications commerciales, de course, tout-terrain ou autres applications compétitives.
5. L'ozone ou les fissures dues aux intempéries sur les pneus plus de cinq ans après la date de fabrication ou la date d'achat. Une preuve d'achat est requise. Sans preuve d'achat, la date du fabricant sera utilisée pour déterminer l'éligibilité.
6. Les pneus ont été entreposés de façon inappropriée.
7. Les pneus qui sont :
    a. Usés de manière inégale et/ou présentant une différence de 1,6 mm (2/32") entre les rainures.
    b. Installés sur un véhicule autre que celui sur lequel ils ont été installés pour la première fois.
    c. Acquis d'occasion (pneus achetés d'occasion, montés sur un véhicule d'occasion, etc.).
    d. Modifiés de quelque manière que ce soit (ajout de lamelles, polissage, trous pour les goujons, recreusage, rectification, etc.).
    e. Usés jusqu'à 1,6 mm (2/32") ou âgés de plus de 60 mois (sur la base de la date d'achat),
    f. Le premier des deux prévalant. Une preuve d'achat est requise. Sans preuve d'achat, la date du fabricant sera utilisée pour déterminer l'éligibilité.
    g. Les pneus qui ont crevé, qu'ils aient été réparés ou non. Les défaillances consécutives à une réparation ne sont pas couvertes.
8. Les pneus installés sur un véhicule dont l'indice de charge est inférieur à l'indice de charge spécifié pour l'équipement d'origine par le constructeur du véhicule.

9. Les pneus montés sur des jantes ne correspondant pas aux spécifications publiées par Atturo Tire. L'utilisation de jantes en dehors de la plage spécifiée peut avoir un effet néfaste sur la capacité de charge, les performances et la durée de vie globale du pneu.
10. Les pneus installés sur des véhicules à double roue qui ne sont pas conçus pour des applications doubles.
11. Les dommages survenus lors du montage ou de l'installation.

**Aucune garantie contre les risques routiers**

Aucune partie de cette garantie ne doit être interprétée comme une couverture en cas d'accident de la route et/ou de réparation.

***Atturo ne fournit pas de couverture pour les risques routiers.***

**Où s'adresser pour le remplacement sous garantie**

Contactez le revendeur Atturo où vous avez acheté le pneu à l'origine pour une inspection initiale. Si le revendeur qui a vendu le pneu à l'origine n'est plus disponible, veuillez consulter notre site Web et utiliser le localisateur de revendeurs pour trouver un revendeur dans votre région. Le revendeur évaluera le pneu et remplira le formulaire de demande de garantie initiale. Le formulaire de réclamation doit être renvoyé par l'intermédiaire du détaillant qui a fourni le pneu afin d'être renvoyé à Atturo. Si vous passez par un concessionnaire autre que celui où le pneu a été acheté, il se peut qu'il vous demande d'acheter le(s) pneu(s) de remplacement à l'avance en guise de garantie, car la décision finale d'approbation relève d'Atturo et non du concessionnaire.

**Conditions et exclusions**

Tout pneu, quelle que soit sa qualité de fabrication, peut présenter une défaillance en service ou devenir inutilisable en raison de conditions indépendantes de la volonté du fabricant. Aucune disposition de la présente garantie n'est destinée à constituer une déclaration d'Atturo selon laquelle le pneu ne peut souffrir d'aucune défaillance.

**Obligations du propriétaire**

Lorsque vous faites une réclamation, vous devez retourner le pneu devant être remplacé au concessionnaire Atturo où le pneu a été acheté à l'origine pour une inspection initiale.

Il est nécessaire d'entretenir correctement le véhicule et le pneu pour que celui-ci atteigne le niveau d'usure et de service escompté. Il est de votre devoir d'entretenir correctement vos pneus et le véhicule sur lequel ils sont montés, y compris : d'assurer un montage correct, d'utiliser vos pneus conformément aux pressions de gonflage recommandées par le fabricant du véhicule ou par votre revendeur Atturo, de maintenir l'équilibre de vos ensembles pneu/roue, d'assurer un alignement correct des roues et de les permuter lorsque nécessaire. Vous devez vérifier la pression de gonflage de vos pneus au moins une fois par mois et avant tout long trajet.

Nous vous recommandons de demander à votre revendeur Atturo d'inspecter vos pneus chaque fois que vous remarquez une usure irrégulière de la bande de roulement et de les permuter, si nécessaire. De même, votre concessionnaire devrait les inspecter à chaque fois que votre véhicule est amené à être révisé.

**INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SÉCURITÉ ET LE MONTAGE DES PNEUS CHOISIR LE BON PNEU POUR VOTRE VÉHICULE - OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE ET DES UTILISATEURS**

Avant de choisir et d'installer des pneus sur un véhicule, les propriétaires et les utilisateurs du véhicule doivent obtenir et comprendre les informations relatives à la sécurité et à l'adaptation des pneus disponibles (i) dans le manuel du propriétaire du véhicule et les documents connexes fournis avec le véhicule, et qui peuvent également être obtenus auprès du fabricant du véhicule d'origine ; (ii) disponibles dans l'industrie et auprès du gouvernement ; (iii) auprès de la Rubber Manufacturers Association (www.rma.org), et (iv) auprès de la National Highway Traffic Safety Administration (www.nhtsa.gov).

L'utilisateur doit (i) examiner les informations relatives à la sécurité et au montage des pneus et en discuter avec son installateur/revendeur local, y compris les risques potentiels associés au non-respect des informations relatives à la sécurité et au montage des pneus ; et (ii) demander à l'installateur/revendeur local de pneus ou à un professionnel de l'entretien du véhicule d'inspecter le véhicule (y compris toute modification après-vente) pour l'informer des risques potentiels associés à l'installation des pneus souhaités par l'utilisateur sur le véhicule.

**Dans tous les cas, il incombe au propriétaire du véhicule de s'assurer que le bon pneu soit installé sur son véhicule. Atturo encourage les propriétaires à demander conseil à des revendeurs compétents pour choisir le type et la taille de pneu adaptés à leur véhicule et à leurs exigences de conduite. L'auto-sélection (comme l'achat sur Internet) d'un type et d'une taille de pneu se fait au risque assumé par le propriétaire d'une mauvaise application.** Si, après avoir pris connaissance de ces informations, l'utilisateur choisit d'assumer tout risque potentiel et d'installer sur son véhicule un pneu de remplacement qui n'est pas d'origine, l'installation du pneu nécessite, au minimum, que toutes les considérations spéciales suivantes soient respectées.

**INSTALLATION PROFESSIONNELLE**

Toutes les installations de pneus doivent être effectuées par des professionnels formés à l'aide d'outils et de procédures appropriés. Le non-respect des informations relatives à la sécurité et au montage des pneus peut avoir un effet négatif sur les performances du véhicule et/ou du pneu, y compris, mais sans s'y limiter, sur la maniabilité et la stabilité du véhicule, et peut entraîner une défaillance du pneu (y compris la séparation de la bande de roulement et de la ceinture ou son éclatement).

**MODIFICATION DU SYSTÈME DE SUSPENSION**

En raison d'incohérences dans la fabrication des véhicules et de changements de production inconnus, lorsque vous passez à un pneu de plus grand diamètre, consultez toujours un distributeur/installateur de pneus local (y compris pour les véhicules dont les suspensions d'origine n'ont pas été modifiées).

Les exigences des différents fabricants de suspensions peuvent varier. Pour les véhicules surélevés, abaissés, mis à niveau et/ou modifiés, consultez toujours le fabricant du système de suspension pour connaître la combinaison de roues et de pneus suggérée et les informations de sécurité supplémentaires. L'installation d'une suspension surélevée peut nécessiter des réglages de parallélisme différents des spécifications d'origine afin de garantir une bonne tenue de route et une bonne usure des pneus.

L'installation de pneus d'un diamètre extérieur supérieur à celui des pneus d'origine (ou la modification du système de suspension du véhicule) peut créer un centre de gravité plus élevé pour le véhicule équipé. Cela peut modifier les caractéristiques de freinage, de maniabilité et de réaction du véhicule. La combinaison de ces modifications peut provoquer une force latérale résiduelle provoquant une inclinaison des pneus, causée par une traction constante d'un côté, quelle que soit la position des pneus sur le véhicule. Ce n'est pas une indication d'un pneu défectueux.

(Si vous ne comprenez pas parfaitement les caractéristiques modifiées du véhicule, vous risquez de perdre le contrôle du véhicule, de provoquer un accident (y compris un renversement) et d'infliger des blessures graves, voire mortelles. L'usure accélérée de divers composants d'origine du véhicule peut en résulter).

Ne montez des pneus que sur des roues dont la largeur de jante est approuvée. Pour connaître les largeurs de jantes appropriées, reportez-vous aux spécifications des produits Atturo Tires.

**NE PAS SURCHARGER - IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC UN PNEU SURCHARGÉ**

La charge maximale de vos pneus est indiquée sur le flanc du pneu. Ne dépassez pas ces charges nominales. Les pneus qui sont chargés au-delà de la charge maximale autorisée pour l'application en question accumulent une chaleur excessive qui peut entraîner la destruction soudaine du pneu. Reportez-vous à la capacité de charge maximale et à l'indice de charge du pneu d'origine spécifié pour le véhicule, tels qu'ils figurent sur la plaque-étiquette du pneu et/ou l'étiquette de certification du véhicule. *Vous devez choisir un pneu dont la capacité de charge maximale et l'indice de charge sont égaux ou supérieurs à la capacité de charge maximale et à l'indice de charge du pneu d'origine spécifié du véhicule*. Ne dépassez pas le poids total autorisé sur l'essieu de votre véhicule. (Des indications telles que « Plage de charge E » ou « 10 plis » ne constituent PAS un indice de charge car elles ne correspondent à aucune capacité de charge spécifique. Il ne faut donc PAS se fier à ces marquages pour déterminer avec précision la capacité de charge.)

Si vous prévoyez de tracter une remorque, nous vous recommandons de consulter un installateur de pneus ou un revendeur local pour obtenir des conseils sur la taille et la pression correctes des pneus. La taille et la pression des pneus dépendent du type et de la taille de la remorque et de l'attelage utilisé, mais il ne faut en aucun cas dépasser la pression de gonflage maximale à froid de la capacité de charge du pneu.

**PNEUS À INDICE DE VITESSE**

Reportez-vous à l'indice de vitesse du pneu d'origine spécifié du véhicule, tel qu'il figure sur la plaque-étiquette du pneu et/ou l'étiquette de certification du véhicule. Vous devez choisir un pneu dont l'indice de vitesse est égal ou supérieur à celui du pneu d'origine spécifié pour le véhicule. Il n'est pas conseillé de mélanger des pneus ayant des indices de vitesse différents sur le même véhicule. L'installation d'un pneu dont l'indice de vitesse est inférieur à la spécification d'origine peut entraîner une réduction des performances du véhicule et de la durée de vie du pneu.

**IL EST ESSENTIEL DE CHOISIR LA BONNE PRESSION DE GONFLAGE POUR ASSURER LA PERFORMANCE ET LA SÉCURITÉ DES PNEUS**

Lorsqu'un pneu d'origine est remplacé par un pneu d'une taille ou d'une capacité de charge différente, la pression de gonflage adéquate doit être déterminée et appliquée. Un pneu sous-gonflé accumule une chaleur excessive qui peut entraîner la destruction soudaine du pneu.

Si la pression de gonflage maximale du pneu de remplacement (indiquée sur le flanc du pneu) est différente de la pression de gonflage maximale du pneu d'origine, la pression de gonflage appropriée pour le pneu de remplacement peut être différente du niveau recommandé par l'équipementier. L'utilisateur peut avoir besoin d'ajuster la pression de gonflage, notamment pour éviter un surgonflage et/ou une déflexion excessive des pneus et/ou pour assurer une capacité de charge adéquate par rapport au pneu d'origine.

**En règle générale, la formule ci-dessous peut être utilisée pour calculer la pression de gonflage correcte pour une utilisation standard.**

(Charge requise / Charge maximale du pneu) X pression maximale = pression requise

La charge requise est calculée en prenant 50 % du poids nominal brut sur l'essieu (PNBE) du véhicule et en ajoutant 10 %. Le facteur de 10% est un principe généralement accepté par l'industrie et recommandé par le DOT pour prendre en compte la charge supplémentaire due à la force appliquée à un pneu lors d'une accélération, d'un freinage, d'un virage et d'autres utilisations réelles qui sollicitent le pneu au-delà de la simple charge statique du véhicule. Le calcul doit être effectué pour chaque essieu s'ils ont un PNBE différent.

| |
|---|
| Par exemple, dans le cas d'un véhicule avec un PNBE de 5000 LBS, utilisant un pneu avec une capacité de charge maximale de 3190 LBS à 65 PSI, la formule fonctionnerait comme suit :<br>5000 / 2 = 2500<br>2500 X 1,10 = 2750 (pression requise). |
| **(2750 / 3190) X 65 = 56 (pression requise)** |

Atturo Tires ne recommande ni n'approuve en aucune manière l'utilisation d'un pneu qui n'est pas entièrement conforme aux informations de sécurité et de montage des pneus mentionnées ci-dessus. Les informations relatives au gonflage sont simplement fournies (aux utilisateurs qui ont pris les mesures mentionnées ci-dessus pour comprendre les informations relatives à la sécurité et au montage des pneus et qui ont choisi en toute connaissance de cause d'installer un pneu qui n'est pas d'origine), afin d'éviter un gonflage incorrect et/ou une déflexion excessive du pneu et de garantir que le pneu de remplacement conserve un niveau adéquat de capacité de charge par rapport au pneu spécifié par l'équipementier.

Le surgonflage augmente les risques de coupure, de perforation ou d'endommagement des pneus en cas d'impact. Le sous-gonflage, le sur-gonflage, les coupures, les perforations et les chocs peuvent entraîner une défaillance du pneu, y compris la séparation de la bande de roulement et de la ceinture ou son éclatement (même à une date ultérieure).

Il peut être nécessaire d'ajuster la pression des pneus en cas de charge lourde, de remorquage ou d'utilisation prolongée à grande vitesse.

**VÉRIFIEZ LA PRESSION DE GONFLAGE DES PNEUS (Y COMPRIS LA ROUE DE SECOURS) AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS ET AVANT TOUT LONG TRAJET. TOUS LES PNEUS PERDENT DE L'AIR AVEC LE TEMPS.**

Le fait de ne pas maintenir une pression de gonflage correcte peut entraîner une mauvaise tenue de route du véhicule, une usure rapide et irrégulière, une destruction soudaine des pneus, une perte de contrôle du véhicule et des blessures graves, voire mortelles. La pression doit être vérifiée lorsque les pneus sont froids, c'est-à-dire avant d'avoir roulé avec. La conduite, même sur une courte distance, fait chauffer les pneus et augmente la pression d'air. La pression d'air de tous les pneus Atturo peut être calculée sur notre site web à l'aide du Calculateur PSI

**INSPECTEZ RÉGULIÈREMENT VOS PNEUS**

Inspectez attentivement vos pneus au moins une fois par mois pour détecter tout signe d'usure irrégulière. Une usure irrégulière peut être causée par une pression de gonflage incorrecte, un mauvais alignement, un mauvais équilibrage ou une négligence au niveau de la suspension. Si vous ne corrigez pas ces défauts, vos pneus seront encore plus endommagés. Non seulement ces conditions réduisent la durée de vie de vos pneus et peuvent entraîner une défaillance soudaine, mais elles affectent également les caractéristiques de maniabilité de votre véhicule, ce qui peut s'avérer dangereux.

Si l'une de ces conditions est présente, la cause peut souvent être corrigée par votre installateur/détaillant de pneus local ou par un autre service d'entretien.

**LES PNEUS USÉS SONT DANGEREUX**

Les pneus comportent des « barres d'usure » dans les rainures de la bande de roulement, qui indiquent qu'il ne reste plus que 1,6 mm (2/32e de pouce) de bande de roulement. ***Les pneus usés jusqu'à 2/32" à n'importe quel endroit du pneu doivent être remplacés immédiatement ! Les pneus usés au-delà de ce stade sont dangereux.***

## RÉPARATIONS

Si un pneu a subi une crevaison, faites-le démonter et inspecter à l'intérieur par un revendeur de pneus pour déterminer les dommages éventuels qui se sont produits. Les crevaisons dans certaines zones de la bande de roulement dont le diamètre ne dépasse pas 6 mm peuvent être réparées en suivant les procédures de réparation recommandées par la Rubber Manufacturers' Association (RMA). N'utilisez pas de bouchons appliqués à l'extérieur. Bien qu'il soit possible de réparer correctement de nombreux pneus, les pneus réparés doivent être considérés comme temporaires et les pneus réparés doivent être remplacés dès que possible. Tout pneu Atturo qui a été réparé n'est plus éligible au remplacement sous garantie pour toute défaillance postérieure à la réparation.

## STOCKAGE

Les pneus doivent être stockés dans un endroit frais et sec, à l'intérieur, loin des sources d'eau, de chaleur et d'ozone, telles que les tuyaux chauds et les moteurs électriques. Veillez à ce que les surfaces sur lesquelles les pneus sont stockés soient propres et exemptes de graisse, d'essence ou d'autres substances susceptibles de détériorer le caoutchouc. Les pneus exposés à ces substances et/ou à une chaleur excessive pendant une période prolongée au cours du stockage peuvent être affaiblis et sujets à une défaillance soudaine. Inspectez toujours les pneus pour détecter tout signe de fissure ou de dommage et n'utilisez jamais des pneus qui présentent des fissures ou des dommages.

Les pneus de compétition, AZ850DR et Trail Blade BOSS Green Label, utilisent des composés de caoutchouc spéciaux qui ont des propriétés uniques par rapport aux autres pneus. Ces pneus peuvent perdre une partie de leur flexibilité lorsqu'ils sont utilisés ou manipulés à des températures inférieures à 15°C (60°F) pour l'AZ850DR et à 0°C (32°F) pour le Trail Blade BOSS Green Label. Cette perte de flexibilité peut entraîner des fissures et d'autres dommages au pneu. Vérifiez toujours qu'il n'y a pas de fissures et n'utilisez jamais un pneu fissuré. Pour minimiser les risques, nous vous conseillons de suivre les instructions suivantes :

1. Ne déplacez pas et n'utilisez pas votre véhicule avec ces pneus installés à des températures inférieures à 15°C (60°F) pour le AZ850DR et à 0°C (32°F) pour le Trail Blade BOSS Green Label.
2. Évitez de déplacer ces pneus dans des conditions inférieures à 15°C (60°F) pour l'AZ850DR et à 0°C (32°F) pour le Trail Blade BOSS Green Label.
3. Avant le montage et le démontage, stockez les pneus pendant au moins 24 heures dans un environnement à température contrôlée de 20°C (65°F) ou plus.
4. Retirez ces pneus du véhicule et dégonflez-les à la moitié de la pression d'air normale pendant les périodes prolongées de non-utilisation ou de stockage.

## ROTATION DES PNEUS

Respectez le schéma de rotation indiqué dans le manuel d'utilisation du constructeur de votre véhicule. Les pneus doivent être inspectés par un revendeur si une usure irrégulière est apparente ou si le taux d'usure des pneus est inégal. Vérifiez que votre véhicule ne présente pas de problèmes mécaniques et corrigez-les si nécessaire.

**PNEUS USAGÉS**

N'achetez jamais de pneus usagés ! Leur utilisation antérieure peut avoir endommagé les composants internes. Ces dommages peuvent entraîner une défaillance soudaine du pneu.

**ATTURO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE L'UTILISATION D'UN PNEU USAGÉ EN CAS DE PERTE DE TEMPS OU D'UTILISATION, DE DÉSAGRÉMENT OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI.**

**Droits des consommateurs**

CETTE GARANTIE NE S'ÉTEND EN AUCUN CAS AUX DOMMAGES OU PERTES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. TOUS LES DOMMAGES ET PERTES ACCESSOIRES OU INDIRECTS SONT EXPRESSÉMENT REJETÉS ET EXCLUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU RESPONSABILITÉ, EXPRESSE OU IMPLICITE, APPLICABLE À CES PRODUITS. AUCUN REPRÉSENTANT N'EST HABILITÉ À FAIRE DES DÉCLARATIONS, DES PROMESSES OU DES ACCORDS,

À L'EXCEPTION DE CEUX MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion des dommages accessoires ou indirects. Par conséquent, cette limitation ou exclusion peut ne pas s'appliquer à vous. La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.